

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3^E JOUR DE NOVEMBRE 2020

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Adelme, tenue le mardi 3^e jour de novembre 2020 à 19h30, à la salle du conseil municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme avec public.

SONT PRÉSENTS

M. le maire
MM. les conseillers

Jean-Roland Lebrun
Clément Gauthier
Jeannot Marquis
Julien Ouellet

Mme les conseillères

Cynthia D'Astous
Johanne Thibault
Josée Marquis

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière

Anick Hudon

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19h31 Monsieur Jean-Roland Lebrun, maire, déclare la séance ouverte.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 157 du Code municipal, qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

Pour ce motif, il est proposé par Cynthia D'Astous, il est résolu de renoncer à cet avis de convocation.

RÉSOLUTION #2020-144

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Sur la proposition des membres du conseil, qui sont tous présents;

Il est proposé par Cynthia D'Astous

ET RÉSOLU QUE chacun des élus renoncent à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cynthia D'Astous et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

- 1) Renonciation à l'avis de convocation;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation du procès-verbal ;
- 4) Présentation des comptes;
- 5) Engagement de crédit (dépenses);
- 6) Dons pour la fête des enfants (budget 200\$);
- 7) Fermeture du bureau municipal période des fêtes (24 décembre au 28 décembre inclusivement 31 décembre au 4 janvier inclusivement);
- 8) 9 jours congé maladie monnayable;
- 9) État mentionnant, notamment, le nom des personnes endettées envers la municipalité pour les taxes municipales;
- 10) Programme Nouveaux Horizons;

- 11) Formation de l'ADGMRCQ en lien avec la perception des créances municipales et le processus de vente pour non-paiement de taxes; (courriel Line Ross du 14 octobre)
- 12) Reconduction de l'entente relative à la gestion des équipements et infrastructures à caractère supralocal 2021-2025;
- 13) Prise d'acte-dépôt divulgation des intérêts pécuniaires des élus municipaux;
- 14) Nomination au sein du Comité consultatif d'urbanisme, afin de remplacer le conseiller Marcel Gauthier;
- 15) Adjudication du contrat de la collecte et transport des matières résiduelles;
- 16) Information sur la bibliothèque sise à l'école;
- 17) Information projet des grands jardins Collectivité 733;
- 18) Information usine d'eau potable;
- 19) Période de questions;
- 20) Fermeture de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-145

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 OCTOBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Adelme tenue le 5 octobre 2020;

Il est proposé par Johanne Thibault, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre dernier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-146

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 OCTOBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-Adelme tenue le 14 octobre 2020;

Il est proposé par Clément Gauthier, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 octobre dernier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-147

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 OCTOBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-Adelme tenue le 19 octobre 2020;

Il est proposé par Cynthia D'Astous, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 octobre dernier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-148

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par Julien Ouellet et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de douze milles cinq cent quatre-vingt-treize et quatre-vingt-dix-neuf cents 12 593.99\$ et les salaires payés au montant de six mille huit cent quatre-vingt-dix-huit et quatorze cent 6 898.14\$.

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-douze et treize cent 19 492.13\$.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Anick Hudon, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION #2020-149

DONS POUR LA FÊTE DES ENFANTS (BUDGET 200\$)

CONSIDÉRANT QUE depuis 40 ans, une équipe de bénévoles de Saint-Adelme préparent une fête de Noël pour les enfants du village;

CONSIDÉRANT QUE cette activité nous tient à cœur et pour que celle-ci soit un succès, nous avons besoin de vous;

CONSIDÉRANT QUE nous remettons un présent par enfant de 0 à 11 ans qui proviennent du village et celui de Saint-Jean-de-Cherbourg;

CONSIDÉRANT QUE pour faire l'achat des cadeaux pour remplir la poche du Père-Noël, il nous faut beaucoup d'argent;

CONSIDÉRANT QUE nous offrons à nos jeunes bénévoles (lutins, fée des neiges, etc.) des cartes-cadeaux pour leur aide;

CONSIDÉRANT QUE la principale source de financement est la cueillette de bouteilles que nous faisons à chaque année, mais cela ne suffit pas;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jeannot Marquis de faire un don de 200\$ pour l'événement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-150

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par Josée Marquis la fermeture du bureau municipal période des fêtes 24 décembre au 28 décembre inclusivement 31 décembre au 4 janvier inclusivement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-151

NEUF (9) JOURS CONGÉ MALADIE MONNAYABLE

CONSIDÉRANT le contrat de travail de madame Anick Hudon, directrice générale et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif que celle-ci prenne ces neuf jours maladie;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jeannot Marquis et résolu de payer les neuf (9) jours maladie à Madame Anick Hudon.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-152

ÉTAT MENTIONNANT, NOTAMMENT, LE NOM DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR LES TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE, le 19 décembre est le dernier jour que le directeur général et secrétaire-trésorière, s'il en reçoit l'ordre du conseil, transmettre au bureau de la MRC un état mentionnant, notamment, le nom des personnes endettées envers la municipalité pour les taxes municipales;

CONSIDÉRANT QUE, la MRC de La Matanie pour la vente des immeubles a été modifiée par règlement, cet état doit plutôt être transmis avant le 20^e jour du troisième mois qui précède le mois de la vente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jeannot Marquis et résolu que tous ceux et celles qui ont des taxes en retard depuis 2019 soient éligibles à être transmis au bureau de la MRC de La Matanie pour la vente des immeubles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-153
PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS

CONSIDÉRANT QUE l'objectif consiste à aviser le conseil qu'un financement supplémentaire est désormais disponible pour le financement d'autres organismes admissibles au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) de 2019-2020, dans le but de financer des projets ayant trait aux efforts de secours ou de rétablissement liés à la COVID-19.

CONSIDÉRANT QUE le dossier indique que notre municipalité avait présenté une demande lors de la procédure d'admission de 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE Service Canada Programme Nouveaux Horizons nous a écrit afin de déterminer si vous êtes en mesure de modifier notre projet présenté initialement afin d'axer vos efforts sur des activités offrant du secours ou des services de rétablissement aux aînés en lien avec la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE les mesures servent à réaliser un projet axé sur des activités offrant du secours ou un appui rétablissement aux personnes âgées en lien avec la COVID-19;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jeannot Marquis et résolu de déposer un projet dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons et d'autoriser Anick Hudon, directrice générale à signer les documents afin de prendre effet cette résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-154
FORMATION DE L'ADGMRCQ EN LIEN AVEC LA PERCEPTION DES CRÉANCES MUNICIPALES ET LE PROCESSUS DE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de La Matanie redirige une proposition de formation de l'ADGMRCQ en lien avec la perception des créances municipales et le processus de vente pour non-paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de deux séances en visioconférences de trois (3) heures;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun de m'inscrire;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jeannot Marquis et résolu de refuser d'inscrire Anick Hudon directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-155
RECONDUCTION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES À CARACTÈRE SUPRALOCAL 2021-2025

CONSIDÉRANT QUE l'entente sur les équipements et infrastructures à caractère supralocal prendra fin le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adelme souhaite conclure une nouvelle entente avec la Ville de Matane en ce qui concerne la gestion des équipements et infrastructures à caractère supralocal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Johanne Thibault

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

D'autoriser le Maire ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier à signer, pour et en son nom de la Municipalité, le protocole d'entente selon les conditions établies et convenues entre les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-156

PRISE D'ACTE-DÉPÔT DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE, tous les membres du conseil ont déposé devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence de ses intérêts pécuniaires selon ce que prévoit l'article 357 L.E.R.M.

EN CONSÉQUENCE, Josée Marquis prend acte de toutes les déclarations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-157

NOMINATION AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, AFIN DE REMPLACER LE CONSEILLER MARCEL GAUTHIER

CONSIDÉRANT, le règlement numéro 2008-11 créant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité de Saint-Adelme;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de remplacer le mandat de Marcel Gauthier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johanne Thibault et résolu de nommer le mandat des personnes suivantes au sein du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité :

- Madame Hélène Simard (résidente);
- Madame Nancy Truchon (résidente, à renouveler en 2018);
- Madame Micheline Truchon (résident);
- Monsieur Clément Gauthier (membre du conseil municipal, président);
- Madame Johanne Thibault (membre du conseil municipal, vice-présidente).

Cette résolution modifie toute nomination précédente et demeurera valide tant qu'elle n'aura pas été abrogée par une résolution ultérieure à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-158

ADJUDICATION DU CONTRAT DE LA COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public a été réalisé par la Ville de Matane pour la collecte et transport des matières résiduelles.

CONSIDÉRANT QU'une seule entreprise a présenté une soumission conforme.

IL EST PROPOSÉ PAR : Jeannot Marquis

Que la Municipalité de Saint-Adelme adjuge le mandat de la collecte et transport des matières résiduelles une durée de 3 ans débutant le mois d'août 2023 et se terminant le 31 décembre 2025 à Bouffard Sanitaire Inc., selon le bordereau de soumission numéro 2, et tout financé par le budget régulier.

Que les documents de l'offre de service fait par la Ville de Matane, la soumission ainsi que la résolution d'adjudication fassent foi de contrat entre les parties.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Un avis de motion est donné par la conseillère Josée Marquis en vue de présenter un règlement autorisant le Conseil municipal à aider à l'établissement et au maintien d'une bibliothèque dans la municipalité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION #2020-159

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Johanne Thibault, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 5 octobre 2020, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20h33.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Jean-Roland Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Roland, maire

*Anick Hudon, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière*